

À ne pas manquer !

- Le bilan du Maire à mi-mandat (page 2)
- Les dates d'inscription aux centres de loisirs d'été (page 4)
- Le maintien de l'extinction de l'éclairage public la nuit (page 15)
- L'info pratique et l'agenda du moment (pages 19 et 20)

HERIN.COM
Votre magazine communal

Faire des maths
en s'amusant ?

C'est à lire
en page 5 !

Hérin.Com'

Votre magazine communal

Mai 2017

S'informer sur la ville, c'est facile !



www.ville-herin.fr





Vos élus s'expriment...



Jean-Paul COMYN, Maire
&
Joël SAUVAGE, Adjoint aux Finances,
aux Ressources Humaines,
à l'Administration Générale
et à la Vie Citoyenne



Madame, Monsieur, cher-e-s Hérinois-e-s,

2017. Trois ans que la majorité élue en 2014 s'active pour le renouveau d'Hérin !

Il est donc temps de faire un **premier bilan** de ces années écoulées...

Après une année 2014 consacrée à la **réflexion, aux études et à l'analyse** de l'existant, l'année 2015 a été celle du lancement de l'étude « **cadre de vie et environnement** », cruciale puisque c'est elle qui **cadencera notre action dans les quinze prochaines années**.

Cette étude se concentre sur **cinq axes** :

- Une **urbanisation maîtrisée**,
- La création d'une vraie **place publique**,
- L'aménagement d'un véritable **pôle sportif**,
- La **sécurisation de la traversée** de la ville,
- La recherche de **liaisons douces** (chemins de randonnée).

Ces projets vont sans aucun doute engager **toute la ville** dans un **espace nouveau de modernité et d'ouverture réelle, aux exigences du 21^{ème} siècle** !

Au fil des années, nous lancerons les **différents programmes issus de cette étude** en fonction, bien évidemment, de nos **ressources financières** : rénovation intérieure de l'église ; mise en conformité isolation de l'école H. Barbusse – L. Michel (toiture, isolation thermique et phonique) ; passage progressif de l'éclairage public en leds ; rénovation de l'infrastructure routière (trottoirs, passages piétons, mise aux normes PMR, ajout de chicanes « casse-vitesse » en différents points de la Commune) ; poursuite du déploiement de la vidéo-protection...

Mais prenons le temps de nous pencher sur **quelques-unes des réalisations** qui ont rythmé notre quotidien depuis 2014 :

- **Du point de vue de la sécurité** : aménagement du carrefour de la Rue Gustave Delory, adhésion au dispositif « voisins vigilants » en liaison avec les forces de l'ordre, mise en place de la phase 1 de la vidéo-protection, installation d'une écluse à l'entrée sud de la ville et de panneaux « stop » à l'angle des rues Emile Zola et Crinchon ;
- **Du point de vue du cadre de vie** : poursuite du dispositif « Hérin Ville Propre » grâce à la politique des contrats-aidés, reconnaissance de l'embellissement de notre ville et obtention du prix de la première participation au label « Villes et Villages fleuris » ;
- **Du point de vue de l'emploi** : aide à la réinsertion des demandeurs d'emploi par le biais d'un Point Emploi Municipal inédit ;
- **Du point de vue des travaux d'aménagement d'envergure** : accueil d'une crèche – halte-garderie de dix berceaux, rénovation des vestiaires et des sanitaires de la salle de sports, démarrage du projet de plaine sportive, réflexion sur la rénovation intérieure de l'église ;
- **Du point de vue de la rénovation urbaine** : l'inauguration de l'immeuble « le Galibot »...

... Et tous les domaines sont concernés ! Citons également : les travaux d'entretien de voirie, la réfection de salles de classe à l'école primaire, la mise en place de la « Semaine Bleue » pour nos chers aînés, l'accueil annuel des nouveaux habitants, le maintien des accueils de loisirs et de la colonie de vacances pour nos jeunes, le renouvellement de la convention avec le Centre Loisirs Jeunesse de Valenciennes, des concerts et des spectacles de qualité, etc.

La liste est longue et montre que nous ne restons pas inertes, **nous sommes dans l'action** ! Nous remercions à cette occasion l'ensemble du **personnel communal qui nous accompagne dans nos projets**.

Notre objectif est de **satisfaire les attentes des hérinois(es) aspirant à de profonds changements** et à des **actes concrets et visibles**, avec un leitmotiv : nos initiatives sont mises en place dans un **souci persistant de clarté, de transparence, de justice et de rigueur administrative et financière**. La majorité municipale a passé un **contrat avec la population hérinoise**, elle a bâti un projet qu'elle déroule un peu plus chaque jour.

Vous l'aurez donc compris, notre mission est loin d'être achevée ! Soyez assurés de notre **plein investissement** et de notre **volonté de répondre à vos exigences** ces trois prochaines années encore.

Votre confiance nous est chère : nous la plaçons au centre de notre combat quotidien pour le mieux-vivre ensemble.

L'ensemble des élus reste à votre disposition et à votre écoute,

Bien amicalement,

Jean-Paul COMYN et Joël SAUVAGE.

Ville d'Hérin - Hôtel de Ville

2 rue Jean Jaurès - 59195 HERIN

Ouverture au public : 8h - 12h / 13h30 - 17h30

Tél : 03.27.20.06.06 - Fax : 03.27.20.06.07 - Mail : contact@ville-herin.fr

Site web officiel : www.ville-herin.fr



Sommaire

2 Vos élus s'expriment ...

4-5 Jeunesse, Sport et Vie Scolaire

6 Aînés, Solidarité et Logement

7 Vie Économique et Emploi

8-9 Vie Culturelle et Associative

10-11 Finances et Vie Citoyenne

12-13 Festivités

14-15 Travaux, Sécurité et Voirie

16 Urbanisme et Environnement

17 Libre expression

18 Pause détente

19 Notez-le !

20 En perspective

Bientôt les élections législatives... Quelques infos bonnes à savoir !

Qui, quand ?

Consultez aussi le site : <http://www.vie-publique.fr>

Un **député** est un **parlementaire** représentant à la fois sa circonscription et la nation toute entière.

Elus à l'Assemblée Nationale, les 577 députés participent à l'exercice de la souveraineté nationale. Ils votent la loi et contrôlent l'action du Gouvernement. La durée du mandat des députés est de **cinq ans**.

Dates des prochaines élections législatives - 1^{er} tour : 11 juin 2017 - 2^{ème} tour : 18 juin 2017

Le vote par procuration

Consultez aussi le site : <http://www.interieur.gouv.fr>

Un électeur absent ou empêché peut choisir un autre électeur pour accomplir à sa place les opérations de vote.

On appelle le « **mandant** » la personne qui ne pourra pas aller voter. Le « **mandataire** » est l'électeur qui vote à sa place. Tous deux doivent être inscrits sur les listes électorales dans la même Commune mais pas nécessairement dans le même bureau de vote. Établir une procuration est une **démarche gratuite**.

→ Où faire établir votre procuration ?

Au commissariat de Police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance.

Le commissariat de Police le plus proche est celui de Denain, Boulevard du 8 Mai 1945 - Tél : 03 27 38 17 17.

Présentez-vous dans les services compétents **suffisamment tôt** avant le scrutin ! Ceci en raison d'une possible affluence avant le scrutin et du délai d'acheminement de la procuration en mairie et de son traitement.

→ Combien de temps est valable une procuration ?

La procuration est établie soit pour un scrutin déterminé (pour les deux tours de l'élection ou un seul) ; soit pour une durée donnée, dans la limite d'un an, à compter de sa date d'établissement. Dans ce cas, l'intéressé doit attester sur l'honneur qu'il est de façon durable dans l'impossibilité de se rendre à son bureau de vote.

→ Comment peut-on établir une procuration ?

Le mandant doit se présenter **personnellement** et être muni d'un justificatif d'identité (passeport, carte nationale d'identité, permis de conduire) et du formulaire CERFA de vote par procuration (disponible sur internet).

→ Comment peut-on résilier une procuration ?

Le mandant a la possibilité de résilier sa procuration à tout moment. La résiliation est effectuée devant les mêmes autorités. Le formulaire est le même que pour l'établissement d'une procuration.

Se déplacer pour aller voter

Le Maire informe les habitants qu'un **véhicule sera mis à la disposition des électeurs ne pouvant se déplacer (personnes âgées ou handicapées) pour aller voter**. Les électeurs intéressés par ce service peuvent **se faire inscrire en Mairie jusqu'au vendredi 9 juin pour le 1^{er} tour, et vendredi 16 juin pour le second tour**.

Informations en Mairie au 03.27.20.06.06.

Rappel : changement de bureau pour les habitants de la rue J.-J. Rousseau

Afin de satisfaire la demande de la Préfecture quant à l'uniformisation des trois bureaux de vote hérinois en nombre d'électeurs, **les électeurs du bureau 3 (école Gabriel Péri) résidant dans la rue Jean-Jacques Rousseau (dont immeuble « Le Galibot ») sont transférés vers le bureau 1 (salle des fêtes)**. Cette modification est notifiée sur leur carte d'électeur (bureau 1 surligné en bleu).



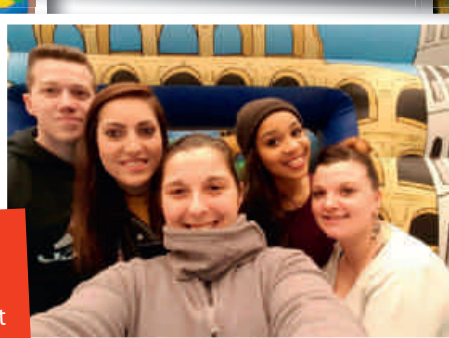
Jeunesse, Sport et Vie Scolaire

Pirates et forbans à l'abordage du centre de loisirs !

Mille sabords ! Rollers (*), piscine, visite de la caserne d'Anzin, badminton (*), journée à DynamicLand, aviron (*)... Pas de quartier pour la quarantaine de pirates inscrits au centre de loisirs de février !

Ça a tangué dans la joie et la bonne humeur à bord du vaisseau conduit par le Capitaine, Malika Gosselin, et ses acolytes, Marie-Helena, Pauline, Jordan, Joy et Amandine. À bâbord, Michaël et Christophe intervenaient pour **l'informatique et le sport**... A tribord, Jocelyne gardait un œil bienveillant sur les moussaillons.

Le huitième jour, le petit groupe a mis les voiles vers **une surprise** dont le secret avait été bien gardé... Autant vous dire que **les déguisements** étaient de sortie ! Avant de virer vers la fin de l'aventure, nos intrépides ont pu s'exercer à la canne de combat, une activité sportive inédite également financée par le Département du Nord (*).



Quelques dates à retenir !

- **Inscriptions aux Accueils de Loisirs d'été** (du 10 au 28 juillet 2017 et du 31 juillet au 18 août 2017) prises les :
- 15, 16 et 18 mai de 13h45 à 16h45,
- et le 19 mai de 14h à 19h.

Au service jeunesse (rez-de-chaussée du bâtiment P.M.I, derrière La Poste). **Prévoir** : le dernier avis d'imposition du responsable légal ; le carnet de vaccinations de l'enfant ; l'attestation d'assurance Responsabilité Civile ; l'attestation CAF ; le règlement (en espèces ou chèque, à l'ordre de la régie monétique).
Infos au 03.27.20.52.83.

- **Fête des écoles : samedi 24 juin** à la salle des sports Auguste Delaune, exposition des travaux des écoliers à la salle des fêtes.



« Semaine des maths » à l'école Gabriel Péri : Quand le jeu entraîne la réflexion



Comme chaque année, l'école maternelle a pleinement participé à cette opération ludique et moderne lancée du 13 au 19 mars par l'Inspection Académique.

Avec enthousiasme, les jeunes élèves se sont prêtés aux multiples jeux proposés par l'équipe enseignante. Soigneusement choisies pour leur « *continuité dans la compétence* », les activités tournaient autour **du déplacement, du quadrillage, de la reproduction ou encore de l'équilibre ou de l'orientation dans l'espace**. Une déclinaison idéale pour pratiquer et renforcer l'attrait des mathématiques, l'air de rien ! D'autant que **les parents** étaient invités à participer aux **portes ouvertes** du mercredi 15 mars : un vrai **temps fort** dans la scolarité des enfants...

Et un évènement cher au cœur de Marie-Christine Degardin, la directrice de l'école, qui contribue depuis plusieurs années à l'élaboration des énigmes académiques : « *C'est le tâtonnement qui permet de trouver la solution* » explique-t-elle.

« *Les portes ouvertes permettent de montrer aux parents le travail mené durant toute la semaine et plus largement sur toute la période. A cette occasion, l'aide de papa-maman est la bienvenue... mais pas trop !* ».

Avec une énigme clé-en-main journalière par cycle (l'une d'entr'elles est inspirée d'une œuvre du peintre Vasarely) et **quantité d'approches de force 1, 2 et 3**, tous les enfants auront expérimenté - avec attention mais non sans malice - le **thème de l'année « mathématiques et langage »**, qui structurent tous deux le raisonnement et la pensée.

« Semaine des maths » à l'école élémentaire : Ludique, instructive, plurielle !



Variation sur un même thème... Les primaires ont également eu droit à leur dose de mathématiques !

Et c'est dans une ambiance sympathique que **les parents** ont retrouvé les bancs de l'école pour partager **les ateliers** proposés aux élèves, **le 14 mars** dernier.

Ici aussi, la discipline était abordée sous divers angles (dominos, origami, master mind...) afin d'amener les bambins à **réfléchir, tout en s'amusant**.

Passant de jeu en jeu, ils se sont concentrés sur **l'observation, la déduction, la logique, la stratégie, la précision** tout en dégustant un délicieux muffin ou un « doigt de sorcière ». Car oui ! **La cuisine** est une autre façon de pratiquer les maths... Et ce ne sont pas **les élèves d'ULIS** qui vous diront le contraire : ils les ont joyeusement appliqués lors de la préparation du grand goûter !

Au chapitre des nouveautés, les classes de **CE1** ont **expérimenté** à leur tour la **méthode ACE** (Arithmétique et Compréhension à l'École élémentaire - approche par le calcul et non le dénombrement), et testé « **l'estimateur** », programme installé sur **l'ordinateur offert par la Mairie**.



Le livre au cœur des activités de l'école Frédéric Joliot-Curie

L'école a exploité le thème du livre dès la fin janvier avec la 2^{ème} édition d'un festival qui lui était entièrement consacré. Pendant une semaine, M. Tison et son équipe ont encouragé les jeunes élèves à **manipuler cet objet simple et précieux à la fois**, en mettant à leur disposition **deux-cents ouvrages** proposés par une association de la région.

L'ABCD de l'école ainsi enrichi, **les enfants ont pu véritablement se faire plaisir**, découvrir de nouvelles histoires et en réclamer davantage !

C'est ce qui a poussé les enseignants à organiser **une grande vente auprès des parents**, afin d'avoir toujours ses lectures préférées près de soi, à la maison... La quarantaine d'exemplaires écoulee a permis à l'établissement scolaire de récolter une bonne centaine d'euros... Utile pour **réapprovisionner l'ABCD** en ouvrages récents et variés !

Mais ce n'est pas tout ! **L'école a enchaîné avec une autre animation, le jeudi 9 février en matinée** (photo ci-dessus).

Accueillir un auteur participant au « Salon du Livre » de Douchy-les-Mines est désormais un rendez-vous très attendu par les enfants ! Cette année, **Richard Marnier a pris place au milieu des élèves de Moyenne et Grande Sections** pour leur conter ses **histoires de robot-justicier et de robot-sorcier...** Avec humour et patience, il leur a même expliqué comment dessiner leur propre robot rigolo... Aussitôt dit, aussitôt fait : la lecture d'un album s'est poursuivie par **un atelier créatif, découpages et collages à la clé**.

Attentifs, réactifs, les petits n'ont pas boudé leur plaisir ! C'est ce qui arrive quand l'imaginaire se met en marche...

Cette **action, financée par les parents d'élèves**, est le point de départ d'un nouveau projet dévoilé après les vacances de février.



Le 17 mars, chaque nouvelle famille présente a reçu un dossier d'accueil très complet et un petit cadeau de bienvenue (un porte-clés).



Ainés, Solidarité et Logement

Hérin bouge et attire un nombre croissant de nouveaux habitants

4069. C'est le nombre d'habitants établi au 1er janvier 2017, suite au dernier recensement. Soit 46 de plus qu'en 2016.

Alors, c'est vrai : ce chiffre ne laisse pas apparaître les mouvements intra-muros, ni le nombre exact de départs et d'arrivées. Il ne permet pas non plus de savoir si les nouveaux arrivants sont plutôt propriétaires ou locataires... Mais il a ce mérite : il est en hausse !

C'est le constat fait par **Dominique Hourez** lors de la **cérémonie d'accueil des nouveaux Hérinois, le 17 mars** à la salle des fêtes. « *Hérin change ! Notre ville devient de plus en plus accueillante. Preuve en est : la permanence « logement » ne désemplit pas* ». Une fierté pour la 3^{ème} Adjointe au Maire qui reçoit les demandeurs **sans rendez-vous chaque mercredi de 10h à 12h** en mairie.



L'équipe municipale était réunie ce vendredi soir pour se présenter et énumérer les **atouts et services** proposés par la ville. Indications sur les **équipements** actuels et les travaux en cours, **sécurité** et recommandations, annonces des **festivités** à venir, incitations à rejoindre les **associations locales** ont constitué l'essentiel des propos tenus par les élus, visiblement enchantés de découvrir tant de nouveaux visages.

Car sur les **78 invitations envoyées par la mairie** (basées sur les personnes s'étant faites connaître auprès des services administratifs), une majorité avait fait le déplacement.

L'occasion de récupérer nombre d'**informations pratiques***, de nouer des liens et d'échanger en toute cordialité autour du verre de l'amitié offert par la Ville.

** C'est nouveau !* Edité par le service « Communication » municipal, « **Le guide de l'habitant 2017** » est **disponible en mairie et téléchargeable** depuis le site officiel www.ville-herin.fr. Il se substitue à l'agenda municipal et sera régulièrement mis à jour.



Parmi la foule, nous avons rencontré...

Jacques et Thérèse, locataires. Arrivés en février 2016, ces retraités actifs ont délaissé leur appartement valenciennois pour goûter au charme de la campagne et au plaisir de cultiver un potager avec leurs petits-enfants.

Stéphanie et Maxime, propriétaires. Ces jeunes parents ont investi leur maison du chemin de Bellaing en septembre 2016, après une période de travaux. La proximité des autoroutes et la possibilité d'organiser facilement le quotidien du petit Tao a pesé dans la balance.

Annie, propriétaire. Vivant seule avec sa petite chienne, sa motivation première a été de se rapprocher de sa fille. Après de longues recherches, elle a pris possession de sa maison en juillet dernier. Elle apprécie les nombreuses animations proposées par le Club des Seniors et le C.C.A.S et pourrait envisager de pratiquer une activité au sein de l'une des associations hérinoises.

Les horaires d'accueil du public ont changé au C.C.A.S

Vous avez besoin de solliciter le Centre Communal d'Action Sociale ? Sabrina Basquin vous renseignera avec **sérieux et discrétion**. Mais ne vous présentez pas à n'importe quelle heure **en mairie** car les horaires d'ouverture au public ont été modifiés pour des raisons d'organisation du travail. Merci d'en prendre note et de **respecter scrupuleusement ce planning !**

LUNDI : 10h - 12h / 13h30 - 17h30 - MARDI : 13h30 - 17h30 - MERCREDI : 10h - 12h
JEUDI : 10h - 12h / 13h30 - 17h30 - VENDREDI : 13h30 - 17h30

Rappel des coordonnées du C.C.A.S - Téléphone : 03.27.20.06.18 - E-mail : ccas@ville-herin.fr





Vie Économique et Emploi

Trente-deux diplômes de secourisme décernés en Mairie !

L'aboutissement des trois sessions de formations « PSC1 » menées en 2016 s'est formalisé le 24 février lors d'une amicale réception. Qu'ils soient en recherche d'emploi (inscrits au Pôle Emploi), employés par la Ville (titulaires et contractuels) ou membres d'une association, ces hommes et ces femmes ont fait preuve de **volonté et de persévérance** en suivant ce stage de deux jours.

« Cette formation offre une vraie plus-value sur le C.V. : elle peut jouer en faveur du candidat lors d'un entretien d'embauche » explique Franck Scartoccetti, à la fois satisfait du taux de réussite et de l'implication des participants.

Et ce diplôme - le premier d'une vie pour certains - est **valorisant** à juste titre !

Car au-delà du cadre professionnel, il s'agit d'une véritable **action citoyenne** : savoir agir face à des situations de la vie quotidienne comme un traumatisme ou un arrêt cardiaque permet de **sauver des vies** ! En cela, l'alternance entre échanges théoriques, apprentissages pratiques et mises en situation est terriblement efficace. Et ce ne sont pas les intervenants de l'Association de Formateurs Sapeurs-Pompiers du Douaisis (A.F.S.P.D de Waziers) qui diront le contraire ! Ni la Ville, qui a consacré **50 € par personne pour cette action** - soit 1 500 € au total puisque la formation a été financée par la Pétanque Hérinoise à deux de ses adhérents. Alors... Pourquoi pas vous ?

Vous aussi, formez-vous gratuitement aux Premiers Secours les 5 et 6 juillet 2017 !

Encouragée par cette réussite, la Ville renouvelle son opération de formation « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) » en direction des **demandeurs d'emploi domiciliés sur la Commune**.

Étendez vos compétences en la matière : elles sont appréciées des recruteurs !

Positionnez-vous dès à présent sur cette action en **contactant Franck Scartoccetti ou Sabrina Basquin** au Point Emploi Municipal (mardi et vendredi matin) - Tél : 03.27.20.06.06.

- ➔ Prévoyez une **photocopie de votre attestation** d'inscription au Pôle Emploi.
- ➔ Inscription souhaitée **AVANT LE VENDREDI 23 JUIN 2017**. Places limitées !



**Formation PSC1
(Premiers Secours)**



Formez-vous aux métiers de l'animation avec l'aide de la Ville !

La Ville apporte son soutien aux demandeurs d'emploi souhaitant obtenir une qualification dans les métiers de l'animation. C'est votre cas ? Une **aide financière** peut vous être octroyée dans le cadre du suivi d'une formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA) ou au Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction (BAFD).

CONDITIONS D'ACCÈS :

- Être demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi,
- Être non-indemnisé par l'assurance chômage,
- Être domicilié à Hérin,
- Être volontaire pour encadrer bénévolement des groupes d'enfants lors des centres aérés organisés par la Commune.

Ajoutez des compétences à votre C.V. et soyez acteur de votre (re)insertion professionnelle !

Attention, les places sont limitées !

Renseignez-vous auprès de Franck Scartoccetti, Adjoint à l'Emploi, à la Formation et au Développement Economique Local, lors de ses permanences en mairie le mardi et le vendredi de 9h à 12h, sur rendez-vous. Téléphonnez au 03.27.20.06.06.

« Garantie Jeunes » : prenez votre avenir en main !

Ce dispositif gouvernemental vise les jeunes de 16 à moins de 26 ans en situation de grande vulnérabilité sur le marché du travail.

- ➔ Vous n'êtes ni à l'emploi, ni en études, ni en formation ?
- ➔ Vous êtes en situation de précarité et n'avez que peu ou pas de ressources ?
- ➔ Vous êtes motivé(e) et prêt(e) à vous investir au quotidien dans une démarche d'insertion professionnelle ?



Vous pouvez prétendre au dispositif d'Etat « GARANTIE JEUNES ».

Ses objectifs :

- Vous aider à accéder à l'autonomie et à l'emploi au travers d'un accompagnement collectif et individuel,

- Une garantie de ressources sur une période de douze mois.

- ➔ Vérifiez que vous répondez aux critères et renseignez-vous auprès de l'Antenne de la Mission Locale Jeunes du Valenciennois : 19 Rue Henri Durre 59125 Trith-Saint-Léger Tél : 03.27.36.55.57

- ➔ Consultez le site officiel du Gouvernement : <http://www.gouvernement.fr/action/la-garantie-jeunes>



Des affiches visibles et accessibles : pensez à les consulter !



L'ère du papier n'est pas encore révolue ! **L'affichage restant un moyen de vous toucher facilement et à toute heure**, Christine Bajeart, Adjointe à la Communication, a décidé de **réorganiser et de clarifier sa mise à disposition**. Les murs de la Mairie se sont donc parés de vitrines placées à hauteur d'yeux, afin que tout un chacun ait accès à l'information qui le concerne.

- **ENTRE L'ESPACE ALPHONSE DELPOINTE ET LA MAIRIE** : trois vitrines sont consacrées aux annonces émanant du **C.C.A.S/de la Mairie** (événements, inscriptions, infos pratiques) et du **Point Emploi Municipal** (recrutements, portes ouvertes, offres de stages) ;
- **ENTRE LA MAIRIE ET LE C.C.A.S** : des vitrines vous permettent de prendre connaissance des décisions du Maire, arrêtés municipaux, comptes-rendus de conseils municipaux, avis, publications de bans, informations émises par le service Etat Civil ;
- **DANS LE SAS ROUGE, À L'ENTRÉE DE LA MAIRIE** : deux vitrines exposent les actualités et manifestations municipales, scolaires, associatives et des partenaires extérieurs (idées de sorties, dons du sang, horaires, etc).

En conclusion... Non à l'affichage anarchique et sauvage ! Oui l'info lisible et utile !

Le « guide de l'habitant » remplace l'agenda municipal

Édité par le service Communication, il est **téléchargeable depuis le site officiel de la ville www.ville-herin.fr, onglet « nouveaux arrivants »**. Bourré d'infos pratiques variées, il répond à un grand nombre de **questions fréquentes**.

Bien sûr, les services municipaux restent à votre disposition pour vous orienter au quotidien.



Un nouveau site internet en préparation

Plus dynamique et plus ergonomique que l'actuel, il devrait être mis en service d'ici l'été.

Elaboré en interne pour minimiser les coûts - mais avec le soutien technique d'un auto-entrepreneur hérisinois - ce nouveau site s'inscrit dans la **modernisation de l'image d'Hérisin**.

Devenant **responsive** (adapté aux smartphones, tablettes, etc.), épuré et modernisé, la navigation de l'internaute sera optimisée ! La Commission Communication espère ainsi **relancer l'utilisation de ce support incontournable** aujourd'hui délaissé... D'autant que des **E-Services (paiements en ligne)** devraient progressivement y être intégrés.

L'adresse du site restera identique.



Assistez au
CONCERT GRATUIT
proposé par la Commission
Municipale de la Culture

CONCERT DE LA LYRE OUVRIÈRE D'ONNAING

**À la salle des fêtes
De 19h30 à 20h30**

Venez nombreux !

Spectacle de qualité !
Programme éclectique !
Formation réputée !

Jeunes diplômés, la Ville met votre réussite à l'honneur !

Si vous êtes Hérisinois(e) et que vous avez obtenu un DIPLOME DE NIVEAU BAC + 2 ET SUPERIEUR en 2017, inscrivez-vous auprès du service Culture de la Mairie, muni(e) du diplôme obtenu et de votre pièce d'identité valide.

N'oubliez pas de nous laisser vos coordonnées complètes (dont mail et téléphone).

Infos et inscriptions : Service Culture de la Mairie - Tél : 03.27.20.06.04 - Mail : contact@ville-herin.fr

Bon à savoir : Votre présence sera indispensable le jour de la prochaine **cérémonie des Vœux du Maire (fin janvier 2018)** pour la remise, en mains propres, de la distinction et du cadeau offert par la Municipalité.

N'hésitez pas à partager l'information après de vos ami(e)s !

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : MI-DECEMBRE 2017.





Vie Culturelle et Associative

Tennis de table : un tournoi magnifique le 11 février et des créneaux pour tous !

Ce huitième tournoi a tenu toutes ses promesses tant au niveau de la participation - près de 120 joueurs issus du district de Valenciennes - que sur la qualité du jeu proposé. Le club d'HERIN USTT a engagé près de 45 joueurs sur ses 65 adhérents, ce qui prouve la bonne santé de l'association ! En effet, 60% des licenciés sont des hérissois.

Pour mémoire, le club accueille toute personne, quel que soit son niveau dans la pratique du « ping-pong » : le lundi à 20h, les mercredi et vendredi à 19h à la salle des sports polyvalente (accollée à la salle Auguste Delaune).

A savoir ! Une école Ping fonctionne pour les jeunes de 7 à 12 ans le vendredi de 17h30 à 20h ainsi que le samedi de 9h à 11h30 pour un jeu libre.

Pour les enfants de 5 à 7 ans, le Baby-Ping se déroule chaque samedi de 9h30 à 10h30.

Le club participe au **championnat de la Fédération Française de Tennis de Table (FFT)** au niveau départemental pour les adultes et au niveau du district de Valenciennes pour les jeunes.

Contact - Si vous souhaitez en savoir plus, visitez le site www.herinustt.org ou téléphonez à Antoine Asseman, au 06.89.01.18.66.



Les Amis de la Pétanque Hérinoise

Une section « Jeunes » depuis le 5 avril

Le concours caritatif du 4 mars a permis de récolter 300 € en faveur du centre de recherche Oscar Lambret et ce malgré un temps exécrable ! Depuis, l'association a déployé ses activités en direction des **6 – 15 ans** :

Les entraînements sont assurés par **Joël Seghier**, joueur confirmé depuis plus de trente ans et titulaire d'une formation d'entraîneur au Centre International d'Enseignement Pétanque (C.I.E.P) en 2016, aidé de son adjoint, **Régis Gauthier**.

Ils ont **tous deux obtenu leur formation PSC1** en novembre 2016 (voir page 7) afin d'assurer les ateliers dans des conditions de **sécurité optimale**.

Les entraînements ont lieu tous les **mercredis de 14h à 16h** au stade de football Alexis Jacquet, en attendant de rejoindre le boulodrome de la plaine sportive (rentrée 2017).

Licence : 10 €/an.

Pour tous renseignements, contactez M. Seghier au 06.98.51.42.24.

Du nouveau au Club des Seniors !



Chaque **jeudi dès 14 heures, les personnes de 50 ans et plus** se retrouvent autour de **jeux de société** (belote, bidet, scrabble, rumicube, skip-bo, etc) et de **discussions animées**.

Trente-deux dames et messieurs goûtent aujourd'hui une **nouvelle animation proposée bénévolement** par Michel et Bernard, issus de l'H.A.C.L.E : **la danse en ligne**. Entre café et biscuits ou célébration d'anniversaire, danse qui veut !

Très actif, le club propose aussi un **repas ou une sortie chaque trimestre** (gratuit pour les adhérents). Vous êtes intéressé(e) ? **N'hésitez pas à contacter la présidente**, Dominique Hourez au 06.22.08.36.17.

Cotisation : 15 €/trimestre. Trois essais gratuits et bonne humeur garantie !

La Maison des Assistantes Maternelles « Les P'tits Poucets », c'est pour bientôt !



Les travaux débutés en **octobre 2016** avancent à un bon rythme **puisque le gros-œuvre est bouclé** (la photo de gauche date du 7 avril).

D'ici l'été, **douze enfants** pourront être accueillis dans le bâtiment conçu par la SCI « Artuv Immo » et exploité par l'association « Les p'tits poucets » créée par **trois assistantes maternelles professionnelles**.

En retrait de la rue, avec un **parking** pour les parents et un **jardin clos** pour les enfants, les conditions d'accueil devraient s'avérer excellentes. A suivre !

Contact - Marie-France Filmotte au 03.27.41.81.43 ou 06.75.14.25.18 – E-mail : mamlesptitspoucets@yahoo.fr

La plaine sportive, projet-phare du mandat 2014-2020 est en cours de réalisation.

Finances et Vie Citoyenne

Finances 2017 – 2018 : un investissement volontariste et mesuré

Le Conseil Municipal a approuvé le Budget Primitif 2017 d'un montant de 6,7 M€ à l'unanimité, le 23 mars dernier. Ce vote fait suite au Rapport d'Orientations Budgétaires, mené un mois auparavant. Il confirme une priorisation de l'investissement dans la continuité de ce qui a été annoncé l'an dernier, tout en tenant compte du contexte politico-économique, tendu.

L'organisation des finances communales

Trois grands actes rythment l'année :

- I Le Rapport d'Orientations Budgétaires
- II Le Budget Primitif
- III Le Compte Administratif



I - Le cadre du **R.O.B** est fixé dans la **Loi NOTRe** (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7/08/2015. Ce rapport trace les **engagements pluriannuels envisagés** et la gestion de la dette : il informe ainsi le Conseil Municipal de la situation économique et financière de la ville. Il s'agit d'une **étape essentielle de la procédure budgétaire** puisqu'il **éclaire les choix** du Conseil Municipal lors du vote du Budget Primitif et **définit les priorités**.

II - Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses prévisionnelles pour une année civile. D'un point de vue comptable, le budget est structuré en deux parties :

- **Une section de fonctionnement** - Ce sont les opérations de dépenses (entretien des bâtiments, frais de personnel, subventions aux associations, amortissements et provisions, etc) et de recettes (droits versés par les usagers : location de salle, droit de place, concessions de cimetière mais aussi dotations et recettes fiscales) nécessaires à la **gestion courante de la Commune** ; elles reviennent chaque année.

- **Une section d'investissement** - Elle retrace les dépenses et recettes ponctuelles qui **modifient la valeur du patrimoine de la collectivité** (acquisitions immobilières, travaux nouveaux). Les recettes d'investissement financent les dépenses d'investissement engagées (hors autofinancement).

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre (recettes = dépenses).

III - Enfin, le **C.A** rend compte de l'exécution du budget. Au cours du premier semestre de l'année suivante, les élus adoptent le Compte Administratif **qui rend compte de l'état réel des dépenses et recettes effectuées**. Les dépenses sont payées (ex : factures des fournisseurs, versement des subventions, achat de terrain, etc) et les recettes encaissées (ex : dotations de l'Etat, fiscalité, facturation des cantines, vente de terrain, etc).

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2017

• Les dépenses réelles de fonctionnement en 2016

Elles se sont élevées à **2 699 682 €, soit 671 € par habitant**. Les **charges à caractère général** représentaient **754 573 €, soit 188 € par habitant**

Les **charges de personnel** représentaient **57,2 % des dépenses soit 384 € par habitant** mais tombent à 52% grâce aux compensations financières. En 2017, ce poste sera essentiellement impacté par la revalorisation des carrières du personnel et la mise en place du nouveau régime indemnitaire.

• Les recettes réelles de fonctionnement en 2016

Elles se chiffrent à **3 259 684,57 €**.

Même si la Dotation Générale de Fonctionnement a baissé significativement (- 150 000 € en trois ans), l'impact sur les recettes reste moindre. Ceci grâce à l'effet compensatoire des produits des taxes et autres dotations de l'Etat.

La dette

Au 1er janvier 2017, elle s'élève à : **2 669 266 €, Soit 656 € par habitant**.

L'annuité 2017 est de **214 418 €, Soit 131 363 € en capital Et 83 055 € en intérêts**.

L'emprunt

2013 :	330 262 €
2014 :	317 030 €
2015 :	273 229 €
2016 :	144 491 €
2017 :	214 418 €
2018 :	240 000 € *
2019 :	240 000 € *
2020 :	240 000 € *

**estimation*

L'essentiel des chiffres du budget primitif 2017

Il s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 3 570 108,57 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 3 110 814,45 €

TOTAL DU BUDGET COMMUNAL
6 680 923,02 €

Nombre d'habitants au 1/01/2016 : 4 023
Nombre d'habitants au 1/01/2017 : 4 069



Trois questions à Joël Sauvage,

Adjoint aux Finances, aux Ressources Humaines,
à l'Administration Générale et à la Vie Citoyenne

• Pour nous aider à comprendre le contexte global, que pouvez-vous nous dire de la situation internationale actuelle ?

La situation internationale en matière financière demeure instable ! 2017 s'annonce non dénuée de risques politiques. Les risques les plus importants sont à attendre du côté du Royaume-Uni (Brexit), de l'Espagne (gouvernement fragile), de la Grèce (financement de la dette), du Portugal (difficultés fiscales), de l'Italie (suites du referendum, craintes financières), de l'Allemagne (élections fédérales) et des conséquences des élections américaines et françaises.

La situation financière et économique de l'Union Européenne et celle de la France sont fragiles. On s'interroge sur un possible retour de l'inflation et le budget de l'Etat Français est toujours sous contraintes, notamment avec la Loi de Finances 2017. Cette année, la dette publique est estimée à 96 % et le déficit notifié est de 69,3 milliards d'euros. La croissance s'établit à 1,1 % (pour 1,5 % en Europe).

• Zoomons sur la Commune : quelle est sa situation à l'instant T ?

On continue d'observer une **baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement**, versée par l'Etat... Mais elle est, pour l'heure, toujours **contrebalancée par le produit des taxes locales**. Néanmoins, nous poursuivons une **vigilance quotidienne quant à la maîtrise des dépenses de fonctionnement**.

Par ailleurs, **le recours à l'emprunt a permis d'augmenter largement la capacité financière** (trésorerie, autofinancement) de notre collectivité. Cet ensemble financier permet maintenant de **réaliser le programme d'investissement** annoncé par l'équipe municipale (*voir ci-contre*). Mais comme je l'avais indiqué dans une précédente édition du magazine, **le coût de l'emprunt** contracté en 2016 **est faible** (taux à 1,65 %) ! Toute pression fiscale était donc inutile.

• Parlons du programme d'investissement. Quel est l'état d'esprit de la Municipalité ?

La situation 2017 est sous contrôle !

Bien sûr, nous n'ignorons pas qu'avec les élections, le contexte national incitera à une **prudence accrue en 2018**. Et qu'il faudra toujours **s'adapter** aux décisions qui découleront de la **réforme des collectivités territoriales...**

Dans l'immédiat, **l'équipe municipale reste sur ses positions** et garde en tête une priorité : **favoriser l'investissement**. C'est la seule solution pour faire **évoluer Hérin**, malgré les incertitudes, qui sont le lot de tous.

C'est pourquoi notre **politique d'investissement** reste **volontariste et soutenue**, mais **adaptée à nos capacités budgétaires**. En d'autres termes, nous sommes optimistes car **notre programme est ambitieux, mais pas démesuré**.

Maintien des taux d'imposition des taxes locales

- Taxe d'habitation : 26,10 %
- Foncier bâti : 26,85 %
- Foncier non bâti : 105,88 %

Le programme d'investissement 2017 - 2018

En fonction de ses capacités financières, la Ville mettra en œuvre le programme d'investissement suivant :

➔ Poursuite des travaux engagés en 2016 :

- Plaine sportive,
- Salle des sports,
- Rénovation de l'église,
- Phase 2 de la vidéo-protection,

➔ Réfection et entretien des bâtiments communaux (écoles, etc),

➔ Entretien et amélioration du réseau d'éclairage public,

➔ Toiture et isolation de l'école primaire,

➔ Maison de santé, etc.

Ce qui représente
**4 millions d'euros
d'investissement nouveau
en 2017-2018.**

L'exemple qui parle :

Comment la Commune va-t-elle gérer
100 € de budget en 2017 ?



Recettes

- 36 €** d'impôts et de taxes
- 28 €** de dotations et de subventions
- 2 €** de produits et services (ex : cantine, ALSH...)
- 2 €** de ventes d'immeubles
- 13 €** d'excédent de fonctionnement
- 19 €** d'emprunt

Dépenses

- 27 €** de dépenses de personnel
- 20 €** de charges d'entretien et de gestion (ex : entretien de bâtiment, électricité...)
- 3 €** de charges financières et d'emprunt
- 50 €** d'investissement



Ratios 2017

	En €	Strate
Dépenses réelles de fonctionnement/Population	690,86	859,00
Produit des impositions directes/Population	314,57	451,00
Recettes réelles de fonctionnement/Population	777,72	1033,00
Dépenses d'équipement brut/Population	716,53	307,00
Encours de la dette/Population	606,85	847,00
Dotation Globale de Fonctionnement/Population	163,68	197,00

Info : la strate est la moyenne nationale des Communes de taille identique à la nôtre.



Festivités

Souvenir du 19 mars 1962 : le devoir de mémoire a du sens

« Le 19 mars 1962, le cessez-le-feu proclamé en Algérie annonce la fin de dix années de guerre en Afrique du Nord. Il confère aux peuples français et algérien le droit de se projeter dans un nouvel avenir fondé sur la réconciliation. Sacraliser cette date historique, c'est partager et perdurer notre histoire Commune » (Extrait du discours lu par les représentants de la F.N.A.C.A. au square de la rue Jules Guesde).

Ce 19 mars 2017, le cortège était dense sur les routes du village. Le comité F.N.A.C.A - notamment représenté par M. Nicodème et Mme Mann - les élus, quelques associations et habitants se sont rendus au cimetière pour le dépôt des gerbes et la lecture du message du Secrétaire d'Etat chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire.

Avant de se diriger vers le Square du 19 mars tapissé de pétales de pruniers à fleurs, la foule devancée par les familles des victimes hérinoises, s'est recueillie sur les tombes du **Sergent Joseph Humelicz** et de **Roger Dybiona**, tombés pour la France. L'un en 1962 à l'âge de 22 ans, l'autre en 1960 à l'âge de 21 ans. L'émotion reste vive...

De retour à l'Espace Alphonse Delpointe, **Ginette Mann a remis au Maire** - au nom de son époux souffrant et du comité F.N.A.C.A d'Hérin - la **Médaille du 55ème anniversaire du cessez-le-feu de la Guerre d'Algérie**. Cette commémoration a également été l'occasion de relever que l'état de santé de **Jules Cheval** - **historique porte-drapeau de la F.N.A.C.A** - était malheureusement fragile et l'empêchait de sortir. Un civil, Jean-Philippe Lebrun, a ainsi pris son fidèle relais.

Photos et message disponibles sur le site www.ville-herin.fr



Journée de la Femme en Mairie

Comme chaque année, la Municipalité a tenu à mettre le personnel communal féminin à l'honneur.

Le 8 mars est une journée symbolique en France mais pas seulement : des manifestations sont **organisées à travers le monde**, non pas pour célébrer naïvement les femmes, mais pour faire le point sur leur situation. Victoires, acquis, revendications... **Le chemin est encore long vers l'égalité des droits hommes-femmes.** Car les violences, les mariages forcés ou les mutilations, les différences de salaires subsistent au 21^{ème} siècle !

Le combat des militantes est loin d'être terminé.

Rappels – Rappels – Rappels

Cadeaux de fête des mères et fête des pères : êtes-vous inscrit(e) ?

QUE VOUS SOYEZ ANCIEN OU NOUVEL INSCRIT, il vous revient de **RETIRER VOTRE TICKET D'ATTRIBUTION EN MAIRIE AVANT LE VENDREDI 12 MAI 2017**, sur présentation de votre carte d'identité.

Pour les personnes non inscrites en 2016, merci de présenter obligatoirement un justificatif de domicile et votre livret de famille lors de l'inscription.

La **distribution** du cadeau de fête des pères et de fête des mères se fera en **une fois, le SAMEDI 27 MAI de 8h30 à 12h à l'Espace Alphonse Delpointe**, près de la Mairie. **AUCUN CADEAU NE SERA DELIVRÉ SANS TICKET.**

Noces d'Or et de Diamant 2017

La Municipalité fête les Noces des **couples qui ont eu ou auront 50 ou 60 ans de mariage en 2017.**

Les **inscriptions** seront prises **en Mairie jusqu'au 31 juillet 2017** : munissez-vous de **votre livret de famille !**

La réception aura lieu le dimanche 15 octobre 2017 à 11 heures à la salle des mariages (Mairie). **Infos** au 03.27.20.06.04.



Travaux, sécurité et voirie



La plaine sportive prend forme !

Au 12 avril (date de la photo ci-dessus), la partie « drainage » du terrain de football et sa stabilisation allaient bon train !

L'aménagement du site s'est notamment poursuivi avec le **modelage des buttes et la mise à niveau du terrain annexe**. Parallèlement, le **cheminement pédestre** depuis la résidence Germinal et l'**aire de jeux ont été bordés**. La mise à niveau des terres végétales de l'ensemble a été réalisée au cours de la semaine du 18 avril. **Les avancées sont donc satisfaisantes !**

Début mai, l'entreprise Jean Lefèvre interviendra pour aménager le parking (durée du chantier : un mois environ).

Joël Sauvage, Adjoint aux finances, se rend régulièrement sur place pour s'informer des progrès et des prévisions. Il a eu le plaisir de **discuter avec trois riverains** de la résidence voisine, ravis de voir les travaux avancer vite et bien. Un soulagement !

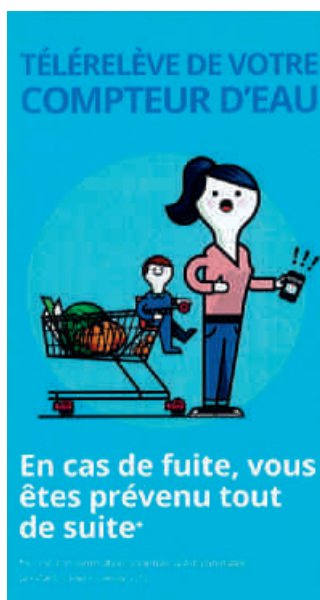
Avec la télérelève, votre compteur d'eau devient intelligent !

Les services de L'eau du Valenciennois prévoient de déployer le service gratuit de télérelève (compteur connecté) sur la Commune, vers les mois de mai-juin 2017.

Plus de services à votre disposition :

- **Etre alerté** par e-mail, SMS ou courrier en cas de fuite, pour plus de sécurité ;
- **Etre facturé** en fonction de vos **consommations réelles** et non estimées, pour plus de transparence ;
- **Ne plus être dérangé par la relève de votre compteur**, pour plus de tranquillité ;
- **Suivre votre consommation d'eau en direct** sur internet, pour faire des économies.

Pour tout renseignement, contactez le 0 977 400 683 (appel non surtaxé) ou rendez-vous sur le site : www.toutsurmoneau.fr



l'eau
du Valenciennois

La salle des sports prend un coup de jeune !



Mi-février, les électriciens, chauffagistes et peintres étaient en action ! Le carrelage et la robinetterie sont maintenant posés, les murs ont pris des couleurs et des réglettes à leds remplacent les vieux néons...

La deuxième partie des travaux a été attaquée le 10 avril. L'absence de fréquentation due aux vacances scolaires a permis de réaliser le désamiantage dans de bonnes conditions de sécurité.

Les semaines à venir seront consacrées à la redéfinition des espaces situés entre la grande salle et la petite salle polyvalente (couloir, sanitaires, pièce de stockage). Ça va faire du changement !

Mobilisation autour du CD 70

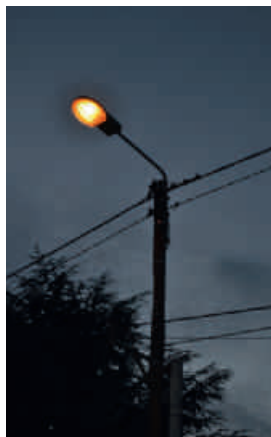
Le 16 mars, Jean-Claude Dulieu, Conseiller Départemental, Renaud Merly et Eric Solaux de la Direction de la Voirie Départementale accompagnaient une délégation d'élus hérinois sur le terrain.

Au centre des discussions, les **nécessaires travaux de réfection et de mise en sécurité à opérer sur le CD 70** (rues J-J Rousseau, J. Jaurès et A. Caron).

A suivre...



Trame noire : les résultats après six mois de mise en place



Madame, Monsieur,

Lors de la mise en place de la trame noire en 2016, nous vous avons promis d'en faire le bilan après six mois d'installation.

Les chiffres officiels émanant du Ministère de l'Intérieur nous étant parvenus, Nous avons fait un **comparatif des résultats** de l'année 2016 par rapport à ceux de 2015, mais aussi avec ceux de 2014 et 2013.

Les **chiffres** que nous vous communiquons, **en toute transparence**, ne seront jamais satisfaisants.

Comme pour la sécurité, le seul nombre qui soit acceptable, c'est le ZÉRO accident. En matière de délinquance, il en est de même. **Mais il est malheureusement utopique de l'espérer !**

Sachez que **la Municipalité met tout en œuvre pour faire baisser cette délinquance** avec des **actions concrètes** telles que :

- # L'installation de caméras,
- # La mise en place d'un groupe d'habitants « voisins vigilants »,
- # La présence des A.S.V.P sur le terrain.

Certes, **c'est le rôle de l'Etat de veiller à notre sécurité** et nous réclamons des **faits immédiats** en débloquant des moyens financiers pour augmenter les effectifs de Police ou en aidant à la mise en place de moyens de vidéo-protection... **Nous saluons l'action de la Police Nationale qui reste toujours mobilisée à nos côtés** et qui doit, depuis ces dernières années, faire face - en plus - à un nouveau fléau : le terrorisme !

Mais revenons à ce bilan sur la trame noire.

L'EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ENTRE 23 HEURES ET 5 HEURES A-T-ELLE UNE INFLUENCE SUR LA DÉLINQUANCE GÉNÉRALE ?

Comparaison en nombre de cas sur l'année entière	Ecart entre l'année 2016 et 2015	Ecart entre l'année 2016 et 2014	Ecart entre l'année 2016 et 2013
Vols	-17 cas	indentique	+1 cas
Incendies & dégradations volontaires	+5 cas	+6 cas	-13 cas

Au global, les résultats de 2016 ne font pas apparaître de réelle augmentation des infractions constatées, suite à la mise en place de la trame noire.

Ce résultat s'explique : la majorité des faits délictueux se produisent le jour. De 23 heures à 5 heures, les habitants sont chez eux. En journée, les biens sont plus vulnérables car les personnes sont au travail.

Du point de vue du bilan financier, cette trame noire génère une économie : elle est estimée à 18 000 € par an. Depuis 2014, nous rénovons l'éclairage public (rues de Soissons et de Reims en globalité). Nous avons lancé une **étude avec notre prestataire CITELUM** afin de **poursuivre cette rénovation** dans les autres rues de la ville. **Cette économie réalisée va donc servir à financer cette rénovation**, mais elle ne sera pas suffisante et nous devrons partir à la chasse aux **subventions**.

**En conclusion, LA TRAME NOIRE SERA MAINTENUE EN 2017.
Nous continuerons à suivre les résultats et à vous informer.
RESTONS TOUS MOBILISÉS ET ACTEURS DE LA SÉCURITÉ.**



Urbanisme et Environnement

Avec l'aide précieuse de La Porte du Hainaut, le décor est... planté !



Saison hivernale ne dit pas activité au point mort pour le service municipal des « espaces verts » !

Car avant l'arrivée du printemps - ses plants, ses tontes, ses tailles et son élagage - il faut mettre en œuvre **l'opération « Plantons dans nos Communes » de la C.A.P.H.**

La première quinzaine de février, **600 arbustes** (hêtres, charmillles, troènes viburnum) et **35 arbres** (des érables champêtres) ont ainsi été répartis sur le territoire de la Commune !

La route de Bellaing, le chemin des fourches, les entrées de ville côté Oisy et côté cimetière en ont notamment bénéficié.

Cette **extraordinaire opération** - qui contribue à **reverdir et enjoliver nos paysages** - mobilise les troupes pendant plusieurs jours... **Et il faut agir vite !**

Après avoir retourné la terre au motoculteur, quelques **300 mètres de haie** ont été implantés sur la route de Bellaing. Le long de la « sablière » (photo de têtère), **70 arbustes** ont pris place sur environ 35 mètres de longueur.

Toujours dans le quartier dit du « Coucou », **du gazon à faible pousse** a aussi été semé (photo de gauche). « Là où nous avons planté en bordure de champ, les arbres seront taillés en têtard, explique Jérémie Decobecq, chargé de travaux. Cela limitera leur volume et ne gênera pas les agriculteurs ».

S'il fait beau, allez-vous promener. Et dites-nous si vous trouvez cela joli !

Respect et savoir-vivre au quotidien

Les petits gestes de chacun participent à l'amélioration du cadre de vie commun et au plaisir que l'on prend à y vivre. Ces quelques rappels d'ordre civique sont à la portée de tous et nous ouvrent la porte du mieux-vivre ensemble.

Je ne brûle pas mes déchets à l'air libre

Le brûlage de déchets ménagers est **interdit par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental** (arrêté préfectoral du 12 avril 1979 pour le Département du Nord).

Les infractions sont sanctionnées par l'article 7 du décret 2003-462 du 21 mai 2003 (a) et l'article 131-13 du Code Pénal (amende de 450 € pour contravention de 3ème classe).

Les **déchets dits « verts »** produits par les particuliers **sont considérés** comme des **déchets ménagers**.

Ainsi, il est **notamment interdit de brûler** dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

Les déchets verts doivent être déposés **en déchetterie**.

Pensez aussi au **compost individuel** !

Source : <https://www.service-public.fr/>

Stop aux tontes et au bricolage à toute heure

Une **norme européenne limite le bruit d'une tondeuse homologuée à 96 dB**. Dans la mesure du possible, optez pour une tondeuse électrique : elle produira beaucoup moins de nuisances sonores qu'une thermique.

Rappel : la loi interdit d'utiliser des outils de jardinage bruyants en dehors de ces créneaux :

- **En jour ouvrable :**
8h30 - 12h/14h - 19h30
- **Le samedi :** 9h - 12h/15h - 19h
- **Le dimanche et les jours fériés :**
10h - 12h

Le fauteur de bruit encourt une contravention de 3ème classe (amende de 450 €).

J'utilise les poubelles mises à ma disposition

Des corbeilles dites « de propreté » sont installées à différents endroits de la ville... Et ce n'est pas de la déco !

Bouteilles ou canettes, papiers, emballages divers et plastiques n'ont vraiment plus rien à faire au sol.

En 2017, **jeter à terre est un geste dégradant et volontairement irresponsable !**

Caniveaux et trottoirs

Chacun a la responsabilité d'assurer régulièrement la **propreté du trottoir et du caniveau** situés devant son habitation. Un coup de balai, c'est vite fait. Soyons dignes !

Dans le même esprit, **les propriétaires de chiens** sont priés de les tenir en laisse et de **ramasser les déjections de leurs animaux**. Car non, ça ne porte pas bonheur...



Les articles publiés ci-dessous, portant sur des questions municipales, sont rédigés par chacun des groupes politiques et n'engagent que leurs auteurs. Conformément à la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les groupes politiques représentés au Conseil Municipal disposent d'un espace d'expression. Cet espace restera vierge lorsque le texte ne nous sera pas parvenu (ou sera parvenu hors délai). En référence au règlement intérieur du Conseil Municipal modifié le 23 septembre 2014, les règles suivantes doivent être respectées : forfait de 2 000 signes (+/- 10% ; ponctuation comprise), soit environ 25 lignes ; dans l'espace ainsi réparti, sont inclus les titres ; le nom du groupe n'est pas comptabilisé dans le forfait.



HERIN EN FORCE

Chères Hérinoises, Chers Hérinois,

Certains diront que les mariages arrangés ne font jamais bon ménage. D'autres saisiront l'occasion pour remporter un défi : égrainer point par point nos promesses électorales. Le groupe Hérin en force ne s'en cache pas, il est né d'une fusion. Il y a 3 ans, deux listes se sont réunies afin de pouvoir réaliser leur programme respectif et participer activement à la vie de la cité.

Il est vrai que, parfois, certains sujets font l'objet de débats au sein de l'équipe majoritaire et c'est un atout. Car cette alliance a créé un groupe éclectique permettant ainsi d'adopter une vision élargie des enjeux de la ville et une démarche mesurée pour y répondre. De beaux projets ont vu ou verront le jour : la plaine sportive, une crèche, les réfections de l'école ou encore les vestiaires de la salle des sports. C'est le résultat d'un travail concerté afin de redonner vie à des espaces inexploités, ajouter des services supplémentaires à la population et améliorer les infrastructures de la ville.

Une campagne de sensibilisation visant à améliorer durablement le cadre de vie des Hérinois va débiter dans l'année. L'objectif est de faire de notre ville un lieu où il fait bon vivre. Nous connaissons les faiblesses des voiries de notre commune et nous ne vous demanderons pas l'impossible. Cependant, si nous faisons individuellement des efforts sur la manière dont :

- Nous garons notre voiture (par exemple en centre-ville à l'heure des écoles),
- Nous jetons nos mégots de cigarettes ou nos détritrus,
- Nous gérons nos poubelles, ...

C'est ensemble que nous optimiserons la qualité de notre quotidien (moins de conflits avec le voisinage, balade sécurisée dans une ville propre, ...).

Cordialement, **Bernard DEGROS**



Ensemble pour Hérin ...

Liste d'Union et de Rassemblement pour l'intérêt Communal



Michel Bassez
Conseiller Municipal,
Maire Honoraire,
Président de la liste PCF,
Front de Gauche,
et du Groupe
« Ensemble pour Hérin »

Elections Présidentielles et Législatives 2017

Compte tenu des échéances électorales de avril - mai et juin,
HERIN. COM ne comportera pas d'article du Groupe « Ensemble pour Hérin ».
Cette démarche s'inscrit dans le respect de l'obligation de réserve prévu par la loi.

Bien à vous, **Michel Bassez**
Thérèse LAMBRECHT, Dominique LIBRE, J-Philippe DURAN, Corinne APRILE, Régis POTIEZ



Pause détente

Souvenirs, souvenirs... Plongez dans vos archives, partagez-les !

Vos archives sont toujours les bienvenues !

N'hésitez pas à partager vos photos et anecdotes avec la jeune génération au travers du magazine de la Ville.

Vos archives seront manipulées avec soin et vous seront rapidement restituées.

Contact : Service Communication : 03.27.20.52.82 ou comm@ville-herin.fr

Recette

Gâteau au yaourt et Nutella



Ingrédients pour 4 personnes

- Yaourt nature de 125 g (conservez le pot par la suite pour réaliser les autres mesures) : 1
- Pots de farine : 3
- Pots de sucre : 2
- Pot d'huile : 1
- Œufs : 3
- Levure : 0,5 sachet
- Nutella : 8 cuillères à soupe
- Sel : 1 pincée

Etapes de préparation

1 - Préchauffez votre four à 180°C

Versez le yaourt dans un saladier, puis lavez et séchez le pot pour mesurer la farine, l'huile et le sucre et les ajouter à la préparation.
Incorporez la levure, le sel et mélangez bien.

2 - Cassez les œufs dans un petit saladier et battez-les légèrement en omelette avant de les ajouter au mélange.

Lissez pour obtenir une pâte homogène.
Versez la moitié de cette préparation dans un moule à cake beurré et fariné.
Ajoutez le Nutella au restant de pâte et mélangez grossièrement (pas la peine d'obtenir une pâte complètement homogène, il peut rester quelques amas de Nutella qui donneront du moelleux à la pâte).

Versez cette seconde préparation dans le moule.

3 - Enfourez 30 minutes.

Laissez refroidir puis démoulez avant de servir.

Astuce

Servez tiède ou froid, avec une cuillerée de Nutella en plus pour les gourmands !

Source : www.cuisineactuelle.fr

La main verte Soignez votre orchidée phalaenopsis !

Où installer son orchidée phalaenopsis ?

La température idéale doit se situer entre **18 et 21°**.

Dans tous les cas, choisissez un endroit lumineux, mais sans soleil direct.

Que faut-il faire pour qu'elle refleurisse ?

L'orchidée phalaenopsis peut refleurir après la première floraison à conditions de suivre ce conseil :

Coupez la tige dont les fleurs sont fanées au-dessus du 2ème oeil.

S'il s'agit déjà d'une seconde floraison, coupez court la tige sur laquelle les fleurs sont fanées.

Tout au long de la vie de votre orchidée, vous couperez court les tiges ayant donné des fleurs.



A quelle fréquence faut-il l'arroser ?

L'orchidée phalaenopsis a besoin d'être arrosée régulièrement mais sans excès au risque de faire pourrir les racines.

Il est donc préférable de ne pas inonder la terre tout en maintenant l'humidité dont elle a besoin.

Au printemps et en été, vous arroserez deux à trois fois par semaine, surtout s'il fait chaud.

En hiver, réduisez l'arrosage à deux fois par mois.

Vaporisez régulièrement de l'eau sur les feuilles.

Si votre région est très calcaire, prenez de préférence l'eau de pluie ou l'eau minérale car l'orchidée y est très sensible.

Source : <http://www.jardiner-malin.fr/fiche/orchidee-phalaenopsis>

Amusons-nous un peu !

Rébus (1)



Rébus (8)



Source : <http://tipirate.net/imprimer/rebus>



Notez-le !



Pensez aussi à vous abonner à la page [herin.com !](https://www.facebook.com/villeherin)

Consultez le site officiel de la ville www.ville-herin.fr

Ateliers cyber-b@se

L'Espace Numérique de Proximité Barbusse/Michel (accès proche de l'entrée de la périscolaire, rue Jules Guesde) vous propose ses **ateliers gratuits** :

- **Les lundis des confirmés** : 15/05 : rando numérique : photos ; 22/05 : rando numérique : classer, partager ; 29/05 : Sway : voir les photos autrement ; 12/06 : Sway : 2^{ème} partie ; 19/06 : guide d'hygiène informatique ; 26/06 : foire aux questions.

- **Les jeudis des débutants** : 18/05 : rando numérique : photos ; 1/06 : rando numérique : classer, partager ; 8/06 : Sway : voir les photos autrement ; 15/06 : Sway : 2^{ème} partie ; 22/06 : foire aux questions.

Ateliers adultes : lundi et jeudi de 16h30 à 18h30 ; **Libre accès** : mardi et vendredi de 16h30 à 18h30 ainsi que le mercredi (**aide personnalisée**) de 14h à 18h30.

Infos au 03.27.19.11.46 ou par mail : m.richard@ville-herin.fr

Inscriptions aux centres de loisirs d'été 2017

Les centres de loisirs auront lieu de 10h à 16h (non-stop) aux dates suivantes :

- **Du 10 au 28 juillet 2017** (thèmes prévisionnels : « Un incroyable talent » et « Les personnages Disney ») ;

- **Du 31 juillet au 18 août 2017** (thème prévisionnel : « Retour aux sources »).

Les inscriptions seront prises au Service Jeunesse (rez-de-chaussée du bâtiment P.M.I. derrière La Poste), **les 15, 16 et 18 mai de 13h45 à 16h45 ainsi que le 19 mai de 14h à 19h.**

Prévoir : le dernier avis d'imposition du responsable légal ; le carnet de vaccinations de l'enfant ; l'attestation d'assurance Responsabilité Civile ; l'attestation CAF ; le règlement (en espèces ou chèque, à l'ordre de la régie monétique).

Plus d'infos au 03.27.20.52.83. ou par mail : m.gosselin@ville-herin.fr

Concours municipal des maisons fleuries 2017

Vous souhaitez agrémenter votre domicile et participer à l'embellissement du cadre de vie communal ?

Inscrivez-vous en Mairie entre le 2 et le 31 mai 2017 !

Une seule catégorie cette année : jardins et façades visibles de la rue.

Le jury passera le samedi 17 juin 2017 et prendra des photos. La remise des prix aura lieu à la salle S. Lannoy-Blin le dimanche 24 septembre 2017 à 11h30.

Encombrants

La prochaine collecte des encombrants aura lieu le **jeudi 29 juin 2017**

Sont uniquement acceptés : objets volumineux ne pouvant être collectés dans les ordures ménagères : matelas, meubles, sommiers, gros cartons, vélos, ferraille...

Mais aussi tous déchets provenant du bricolage familial : portes, fenêtres, meubles de cuisine et de salle de bain...

Ne sont pas acceptés : déchets électriques et électroniques, déchets automobiles, déchets amiante et de construction, produits toxiques et phytosanitaires, déchets verts, textiles.

Les objets ne doivent pas dépasser 1,80 m et 70 kg.

Les encombrants doivent être déposés sur le trottoir, devant l'habitation, **la veille du jour de collecte après 18 heures ou le jour même avant 5 heures. Veillez à ne pas gêner la circulation, ni le passage des piétons.**

Vous vous absentez ? Pensez à l'O.T.V !

(Opération Tranquillité Vacances)

Avant de partir en vacances, **pensez à protéger votre habitation des cambriolages.**

Ce dispositif **gratuit** consiste en des **passages réguliers aux abords de votre domicile** par les A.S.V.P ou les forces de l'ordre (Police, Gendarmerie).

Remplissez le **formulaire** disponible en **Mairie** ou au bureau des **A.S.V.P** (P.M.I) et retournez-le **au plus tôt avant votre départ.**

Plus d'info auprès des **Agents de Surveillance de la Voie Publique** au 06.77.83.66.70 ou au 03.27.20.52.86, du lundi au vendredi (sauf le mercredi) de 9h30 à 11h30, ou auprès du **Commissariat de Wallers** au 03.27.09.02.40.

Du changement dans la délivrance de la Carte Nationale d'Identité (C.N.I)

Depuis le 14 mars 2017, la centralisation des demandes de carte d'identité biométrique prévaut.

Pour obtenir la votre, rapprochez-vous des **mairies dotées de stations d'enregistrement** : Valenciennes, Anzin, Denain, Bouchain, Condé-sur-Escaut ou Saint-Amand-les-Eaux.

Munissez-vous de votre livret de famille, d'un justificatif de domicile (facture de moins de trois mois ou avis d'imposition). Prise d'empreinte de la main obligatoire, dès 12 ans.

Vous avez 16 ans ou presque ?

Pensez au recensement militaire !

Modalités : Les **jeunes français** doivent se présenter à la **Mairie de leur lieu de domicile** munis d'un document attestant de leur **nationalité française** (CNI, livret de famille). A l'issue des formalités administratives, il leur sera remis une **attestation de recensement**.

Pourquoi se faire recenser ? C'est une **démarche citoyenne** qui permet aux jeunes d'effectuer leur **journée d'appel de préparation à la défense** dans les délais légaux. Le certificat délivré à l'issue de cette journée leur permettra de **se présenter aux examens ou concours** soumis au contrôle de l'autorité publique (diplôme d'Etat, permis de conduire, etc...).

Horaires d'été de la Mairie

Attention ! Veuillez noter que les services de la Mairie seront ouverts au public **de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 du lundi 10 juillet au vendredi 25 août 2017 inclus.**

Reprise des horaires habituels (8h-12h/13h30-17h30) dès le lundi 28 août 2017.

34^{ème} édition du Centre de Loisirs Jeunesse de la Police Nationale pour les 11 - 15 ans

VOUS CHERCHEZ A OCCUPER VOS (PRÉ) -ADOS (11 - 15 ANS) PENDANT L'ÉTÉ (10 JUILLET - 31 AOUT) !

Pensez au C.L.J de la Police Nationale !

Dans ce centre à dominante sportive et découverte des métiers dont **la Ville d'Hérin est partenaire** depuis plusieurs années, ils pourront pratiquer - au choix - de **nombreuses activités sportives et culturelles encadrées** par des policiers et des animateurs bénévoles en formation, dévoués et compétents, à l'écoute des jeunes.

Au programme : patinoire, piscine, cinéma, judo, lutte, tennis de table, sorties VTT, danse, patinoire, mini-séjours, escalade, basket-ball, volley-ball, bowling, karting, laser-tag, baseball, journées portes ouvertes, tournois, etc.

Les inscriptions seront prises le jeudi 6 et le vendredi 7 juillet de 14h à 17h au Palais des Sports Nungesser de Valenciennes, ou sur place du lundi au vendredi à compter du 10 juillet.

Tarif : une participation de **30 €** (juillet/août) correspondant à l'inscription et à l'accès aux activités sur place est requise. **Une petite participation supplémentaire**, variable selon les **activités spécifiques** (sorties et séjours), sera à prévoir.

Pour toute info, contactez le 06.80.07.93.28 ou 03.27.29.56.64.

Le dossier d'inscription et la liste des pièces à joindre sera **prochainement disponible en Mairie et sur le site internet officiel** : www.ville-herin.fr

Idée de sortie à Hasnon

Le Parc familial du Faisan Doré (rue du rivage à Hasnon) a ré-ouvert ses portes. N'hésitez pas à y faire un tour !

Vos enfants pourront y approcher de nombreuses espèces d'**animaux** et profiter d'**installations ludiques** (toboggan, balançoires, petit train, etc).

Entrée gratuite ! Parking réservé.

Ouverture quotidienne du 8 avril à la Toussaint, de 15h à 20h, sauf le lundi. **Infos** au 03.27.21.67.17.



En Perspective

MAI 2017

Salle des Fêtes

- **1** : Remise des diplômes de la Médaille d'Honneur du Travail (1ère promotion) par la Municipalité à 11h15
- **20** : Bal country de l'H.A.C.L.E
- **21** : Repas dansant de la section "Convivial Danse" de l'H.A.C.L.E
- **27** : Soirée zumba par l'H.A.C.L.E

En extérieur

- **1** : Défilé du 1er mai : rassemblement à 10h45 à la station de tramway « Le Galibot » ; départ 11h vers la salle des fêtes
- **7** : Elections Présidentielles
- **7** : « Parcours du Cœur » organisé par la Ville en collaboration avec les Randonneurs Hérinois et l'H.A.C.L.E Départ de la salle de sports polyvalente à 10h (marche), 10h30 (jogging) et 11h (V.T.T).
- **8** : Défilé du 72ème anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 : rassemblement à 10h15 en Mairie ; départ à 10h30 vers le Monument aux Morts pour le dépôt des gerbes et lecture du message
- **14** : Festival des Flammes Hérinoises à la salle des sports Auguste Delaune
- **20** : 3ème édition de la « Fête de la Famille » (activités ludiques et gratuites), organisée par « Boost'Hérin » et « Boost'Hérin Junior », de 14h à 16h30, sur l'espace public Place de Verdun (face à l'école F. Joliot-Curie)
- **25** : « Fête du Ch'ti Village » organisée par le Comité des Festivités Hérinoises et la Municipalité dans le quartier des Blancs-Rieux. Cortège carnavalesque dès 15h puis concert des « Lez'Art » à 20h (tubes des années 90)
- **27** : Remise des cadeaux de fêtes des pères et des mères par la Municipalité à l'Espace A. Delpointe, de 8h30 à 12h (sur présentation de votre ticket)



Ces calendriers des manifestations sont communiqués à titre indicatif (sous réserve de modifications).
Contactez l'association organisatrice pour tout complément d'information.

JUIN 2017

Salle des Fêtes

- **21** : Fête de la Musique : concert de la « Lyre Ouvrière d'Onnaing » à 19h30 (durée : 1h)
- **24** : Fête des écoles : exposition des travaux réalisés par les élèves

Salle des associations (Suzanne Lannoy-Blin)

- **9** : Assemblée Générale des Activités Physiques d'Entretien à 18h
- **20** : Réception des enseignants par la Municipalité, à 17h30

En extérieur

- **7** : Fête des parents à l'école F. Joliot-Curie à 11h15
- **8** : A 17h30 au cimetière, dépôt de gerbe par la Municipalité en hommage aux victimes de la Guerre d'Indochine
- **11** : Elections Législatives
- **17** : « Journée Claude Perrier » organisée par le FJEP Hérin à la salle des sports Auguste Delaune à partir de 9h30
- **18** : Appel du 18 juin : dépôt de gerbe au cimetière à 11h par la Municipalité Elections Législatives
- **24** : Fête des écoles et distribution des prix à la salle des sports Auguste Delaune
- **25** : Brocante du Comité des Fêtes des Corons d'Hérin de 8h à 18h (Place de Verdun et rue des Blancs-Rieux)

JUILLET - AOÛT 2017

Salle des Fêtes

- **1 ou 2/07** : Gala de danse de l'association « Arts en mouvement »

En extérieur

- **2/07** : Concours de pétanque organisé par le FJEP Basket : inscription au terrain de football dès 13h45 - jet du but à 15h ; prix : mises + 30% club ; buvette et petite restauration sur place
- **5/07** : Démonstrations et goûter de la Gymnastique Municipale à la salle des sports A. Delaune (en interne)
- **14/07** : Fête Nationale : réveil en fanfare à 6h30 dans les quartiers. Défilé : rassemblement à 10h30 devant la stèle du C.P.I (derrière la salle des fêtes), départ à 11h
- **15/07** : En soirée : retraite aux flambeaux, concert du groupe « David'Son » et feu d'artifice au Stade Alexis Jacquet
- **30/07** : Concours de pétanque par le Comité des Fêtes des Corons d'Hérin au Stade Alexis Jacquet
- **20/08** : Braderie-brocante du Comité des Fêtes des Corons d'Hérin (rues J. Guesde, H. Moreau, A. Croizat et 8 mai 1945) de 8h à 18h

VILLE D'HÉRIN

FÊTE ANNUELLE DU CH'TI VILLAGE

JEUDI 25 MAI 2017



Grand Carnaval



Organisé par le Comité des Festivités Hérinoises sous les auspices de la Municipalité avec la participation des Sociétés Locales et Municipales



14 H : PLACE DU 19 MARS 1962
RASSEMBLEMENT DES ASSOCIATIONS ET DES SOCIÉTÉS LOCALES, MUNICIPALES ET EXTÉRIEURES, DES PERSONNALITÉS ET DE LA POPULATION

15 H 00 : OUVERTURE DU CARNAVAL
PAR L'HARMONIE BATTERIE FANFARE MUNICIPALE D'HÉRIN

15 H 15 : DÉFILÉ CARNAVALESQUE

ITINÉRAIRE : Chemin de Rouvignies-rues Emile Zola-Jacques Duclos-G&G-François-Ted Jehlonski-Diamade-Nieuport-Blancs-Rieux-Ypres-Crinchon-Arras-Saisons-Reims

DISLOCATION : Place de Verdun



DE 17 H A 19 H

PRESTATION DES ASSOCIATIONS ET DES SOCIÉTÉS

VERS 20 H : CONCERT GRATUIT

Avec le groupe

« LEZ'ART »

PLACE DES CORONS
ATTRACTIONS FORAINES et
JEUX GONFLABLES

Le samedi 15 juillet au stade A. Jacquet
Venez danser et chanter sur les tubes des années 70 à
aujourd'hui avec le groupe « David'Son » !
CONCERT GRATUIT !